

Essai de dépressage sur Chênes sessile et Pédonculé (18 10 1)

Marseilles les Aubigny (18)

GF de Chateauvert - Parcelle 23

(Sur 1ha de l'essai 18 98 01 placettes BE et AB)

Historique

Taillis avec réserve « moyenne » (72 chênes/ha)

Hiver 91/92 : coupe rase du taillis (1^{ère} partie)

1992 (août) : traitement dirigé au glyphosate (rejets de taillis et ronces)

1992 (décembre) : fin de la **Coupe du taillis**

1993 : Bonne glandée

1993 et 1994 (août) : traitement dirigé au glyphosate

1994 (sept) : coupe secondaire

1995 : Bonne glandée

1996 (juillet) traitement au Casoron (graminées)

et ouverture de cloisonnements tous les 6 m

1997 (juillet) : entretien des cloisonnements

1998 (octobre) : **coupe définitive**

2000 (mai) : entretien des cloisonnements

2001 (septembre) : **1^{er} dégageage dans la placette « dépressage »**

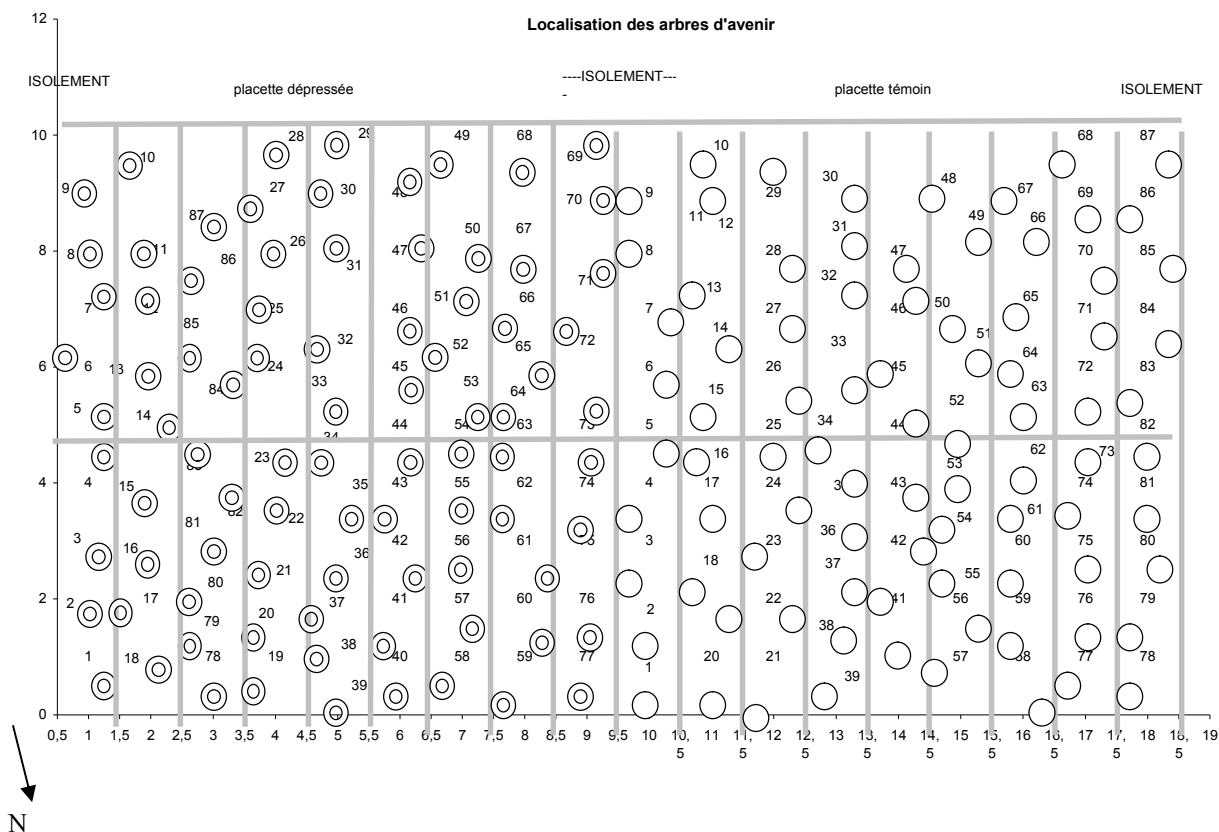
2002 : entretien des cloisonnements

2004 : entretien des cloisonnements

2007 : entretien des cloisonnements.

Octobre 2010 : dépressage de la placette « dépressage » et 1^{ère} mesures

Dispositif



Surface des placettes de traitement :

52 m (9 interbandes et cloisonnements) x 96 m soit 0 ha 4992

1 bande d'isolement est installée de chaque côté des placettes (arbres mesurés mais valeurs non intégrées aux moyennes).

Placette dépressée :

1 seul dégagement + dépressage d'un chêne désigné tous les 8 m sur chaque bande (6 à 10 m en pratique), détournage d'un rayon de 1 m autour de la périphérie du houppier, arbres à enlever marqués (+ explication du principe aux ouvriers pour compléter en cas d'oubli).

Critères de désignation :

- 1) vigueur,
- 2) sans défaut rédhibitoire (fourche avérée, grosse blessure, trop tortueux ou trop penché, branches trop grosses, plus de 10 épicorniques / m...)
- 3) étage dominant
- 4) position.

⇒ **87 arbres désignés soit 174 t /ha (69 arbres hors isolement)**

Placettes témoin :

Aucun dégagement ni dépressage.

Suivi d'un échantillon d'arbres désignés

Critères de désignation : identiques

⇒ **87 arbres désignés soit 174 t /ha (68 arbres hors isolement)**

⇒ Sur chaque bande, la désignation s'est en réalité effectuée tous les 10 m dans les deux placettes

Caractéristique du marquage :

Espèce de l'arbre désigné	nb chênes enlevés en		total
	nb divers enlevés en moyenne	moyenne	
pédonculé	7,3	9,5	16,7
sessile	5,9	12,4	18,4
Total	6,5	11,2	17,7

⇒ **Enlèvement d'en moyenne 12 chênes et de 6 divers par chêne désigné**

Ce nombre est assez constant pour toutes les circonférences d'arbres désignés (fréquemment 5 à 10 divers, 10 à 15 chênes).